

Délibération n°30	Conseil Municipal du 16 décembre 2015
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : Port
<p>Le mercredi 16 décembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/12/2015</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 7</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 10 Décembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p> <p>Objet : Élévateur à Bateaux « Roulev P.130 » du port de plaisance d'Etaples-sur-Mer Tarifs des prestations pour l'année 2016</p>
Rapporteur : M. CADET	
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs de l'élévateur à bateaux « Roulev P.130 » se situant sur l'emprise du Port de plaisance d'Etaples-sur-mer

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs qui seront applicables aux prestations effectuées par l'élévateur à bateaux « Roulev P.130 » se situant sur l'emprise du port de plaisance , à compter du 1er janvier 2016.

Vu l'avis de la Commission Marine du 19 novembre 2015,

Vu les frais liés à l'entretien et à l'exploitation du matériel,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les tarifs relatifs aux prestations de l'élèveur à bateaux, joints en annexe, applicables au 1er janvier 2016
- d'autoriser Monsieur Le Maire à conclure les contrats de prestation de service avec les propriétaires de bateaux utilisant les services de l'élèveur à bateaux (modèle annexé à la présente délibération).

La délibération est adoptée par **32 voix pour et 1 voix contre.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

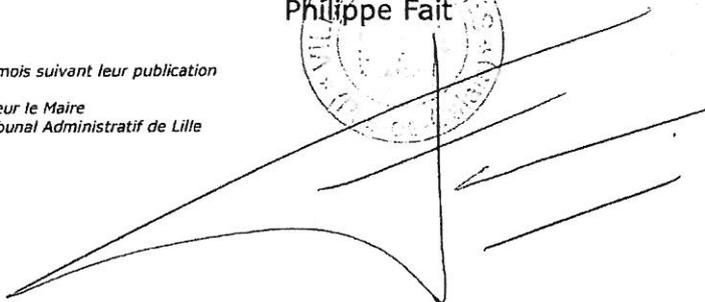
*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20151216-30-16122015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015